

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUMBRES EN DATE DU MARDI 9 JUILLET 2024 à 18 h 30

SÉANCE DU MARDI 9 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 9 Juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUMBRES se sont réunis à 18 H 30 à la salle Ulysse DUPONT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 2 Juillet 2024, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Joëlle DELRUE, Maire, Daniel FOURNIER, Marie-Laurence BERQUEZ, Gérard COLIN, Véronique DESESQUELLE, Sandrine VERON, Adjointes.

Daniel LOUIS, Gérard PRINGAULT, Danielle LAGERSIE, Conseillers Municipaux Délégués.

Dominique EVRARD, Léa FASQUELLE, Véronique BOULET, Hervé LEFEBVRE, Sophie QUENON, Serge LELIEVRE, Francis GUCHE, Vincent MONBAILLY, Francis DUBIEZ, Ingrid SCHLEICH, Aurore MOBAILLY, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Murielle LAMIABLE (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), Serge BONNAIRE (proc. Mme DELRUE Joëlle), Michèle CHRISTIAENS (proc. Mme DESESQUELLE Véronique), Martine LEROY (proc. M. MONBAILLY Vincent), Juliette MAGNIER (proc. M. DUBIEZ Francis)

ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS :

Richard GUILBERT, Arnaud TEN.

La séance ouverte, Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du Lundi 17 Juin 2024 ;

VILLE DE LUMBRES

- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour la déconnexion des eaux pluviales de la rue Victor Hugo ;
- Contractualisation d'une ligne de trésorerie à hauteur de 500.000 € auprès de la Caisse d'Epargne ;
- Informations diverses.

1. Délibération n° 2024/29 – Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. **Madame Marie-Laurence BERQUEZ** est désignée par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

2. Délibération n° 2024/30 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal du Lundi 17 Juin 2024 est approuvé par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS (M. GUCHE Francis, M. LELIÈVRE Serge et Mme SCHLEICH Ingrid).

3. Délibération n° 2024/31 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour la déconnexion des eaux pluviales de la rue Victor Hugo.

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que dans le cadre des travaux de requalification du bourg-centre, il est prévu la pose d'une nouvelle canalisation en vue de déconnecter les eaux pluviales du réseau existant.

Le montant des travaux est estimé à 207.884,71 € HT.

Or ces travaux sont subventionnables par l'Agence de l'eau.

C'est la raison pour laquelle, Madame le Maire propose de solliciter l'Agence de l'eau en vue d'obtenir une subvention d'un montant maximum de 45 %.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION cette proposition et autorisent Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et signer tout document relatif à cette demande de financement.

4. Délibération n° 2024/32 – Contractualisation d'une ligne de trésorerie à hauteur de 500.000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la ville de Lumbres peut ouvrir une ligne de trésorerie.

L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage, entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes de couvrir les besoins nécessaires au bon fonctionnement de la Commune.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire.

La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la Commune de Lumbres.

Les tirages de crédits s'effectuent en cas de nécessité.

Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Madame le Maire propose de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne ci-dessous :

Prêteur	Caisse d'Épargne
Emprunteur	Mairie de LUMBRES
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirage
Montant maximum	500.000 €
Durée maximale	12 mois
Taux d'intérêt : Base de calcul exact /360	ESTR + marge de 1,10 % (dernier estr connu 3,66 €)
Process de traitement automatique	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office
Frais de dossier	0,15 % prélevés en une seule fois
Commission d'engagement	Néant
Commission de mouvement	Néant
Commission de non utilisation	0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts
Paie ment des intérêts	Chaque trimestre civil par débit d'office

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer tout document se rapportant à celle-ci.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 18 h 35.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that extends to the right.

La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.

A handwritten signature in black ink, featuring a vertical line with a large, circular loop in the middle and a small dot at the bottom.